

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 46-2020

OBJET :

**FERMETURE
TEMPORAIRE DE LA
SALLE
POLYVALENTE**

Nous, BERNARD Françoise, Maire de COULOMMES,

Vu les articles L 2122-24, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositions gouvernementales dans le cadre de la propagation du virus COVID 19

Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du virus COVID-19

ARRETONS

ARTICLE 1 : A compter du 17 Octobre 2020, la Salle Polyvalente sera fermée de 21 heures à 6 heures

ARTICLE 2 : Madame le Maire est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les sites et transmis à la Gendarmerie de CRECY LA CHAPELLE

A Coulommès, le 15 Octobre 2020

Madame Le Maire,

Françoise BERNARD

